



PROCES VERBAL DE LA REUNION du COMITE SYNDICAL DU SMMAR

14 OCTOBRE 2025

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 24

Date de convocation du Comité : 6 octobre 2025

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : Mme Magali VERGNES ; M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre BARDIES ;

SIAH Fresquel : Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ; M. Gilles AZAIS DE VERGERON

SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ; M. Christian MAGRO ; M. Patrick RESPLANDY ; M. Jean Pierre BARTHES

SB Orbieu Jourres : Mme Marilyse RIVIERE ; M. André HERNANDEZ

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ; M. Alain CARALP

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES ; M. Alain IZARD ; M. Didier CASATO ;

SIAH Corbières Maritimes : Mme Marie Laure BOYER CORCUFF ; M. Jean Paul FAURAN ; M. Bernard DEVIC

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

SIAH Fresquel : M. Jean Luc VERGE représenté par M. Jacques DIMON

SM du Delta de l'Aude : M. Jean_Louis RIO représenté par M. Gérard LACOMBE

SB de la Berre et du Rieu : M. Bruno TEXIER représenté par M. Alain LABORDE

SIAH Corbières Maritimes : M. Gérard LUCIEN représenté par M. Michel PUJOL

 **Invités :**

M. AVERSENQ Jean Marie, Directeur Général des Services du SMMAR
Mme MARTINEZ Isabelle, Directrice du service Ressources et Moyens du SMMAR
Mme MATHIEU SUBIAS Hélène, Directrice du service GEMAPI Aude et Affluents du SMMAR
Mme PICOT Marion, Technicienne hydraulique Service Eau - Unité Hydraulique et GEMAPI CD11
M. PECH Thibaut, Chef de projets GEMAPI secteur Aude Centre
Mme LAFFONT Sylvie, Directrice Adjointe DRM/ Gestion Financière
M. TRIADOU Laurent, Directeur du SMDA
M. DURIF Laurie, DAF du SMDA
M. PIEDRA Raphaël, Adjoint à la mairie de Trèbes

 **Excusés :**

Mme SANDRAGNE Hélène, Présidente du CD11
M. BARO Hervé, conseiller départemental de l'Aude
M. GINIES Alain, conseiller départemental de l'Aude
M. DURAND Pierre, délégué titulaire SMAH HVA
M. ARAGOU Christian, délégué titulaire SMAH HVA
M. COSTE Alain, délégué titulaire SB Orbieu Jourres
La séance du Comité Syndical est ouverte à 10h10.

Le Président procède à l'appel, soit 24 délégués présents ou représentés sur 32.
Le quorum est atteint au 2/3, le Comité peut siéger en session extraordinaire.

M. Xavier BELART a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a accepté.

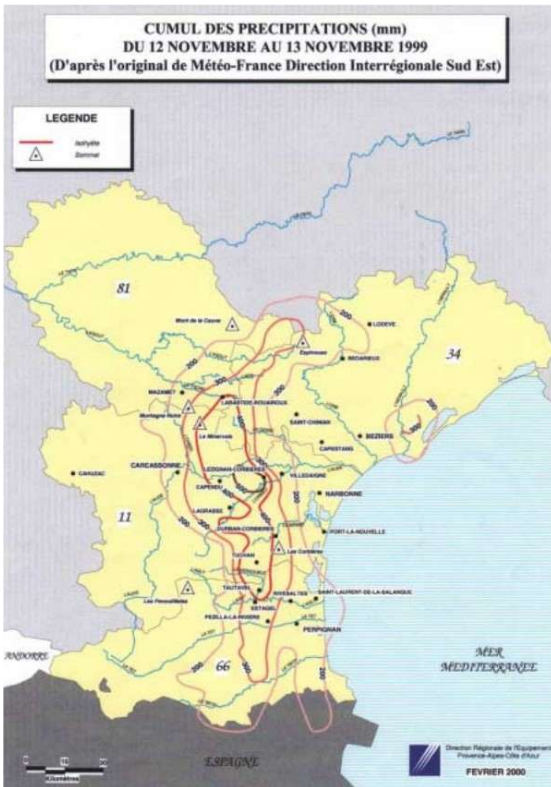
M le Président remercie les membres pour leur présence.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1. Rappel de la situation de crise et présentation de la simulation des cumuls de Valencia

M le Président insiste sur l'importance de la mémoire du risque.

Il donne la parole à M le Directeur.



Cumuls de précipitations sur deux jours atteignant 620 mm à Lézignan (aérodrome) mais dont l'essentiel (551 mm) était acquis en 24 heures..



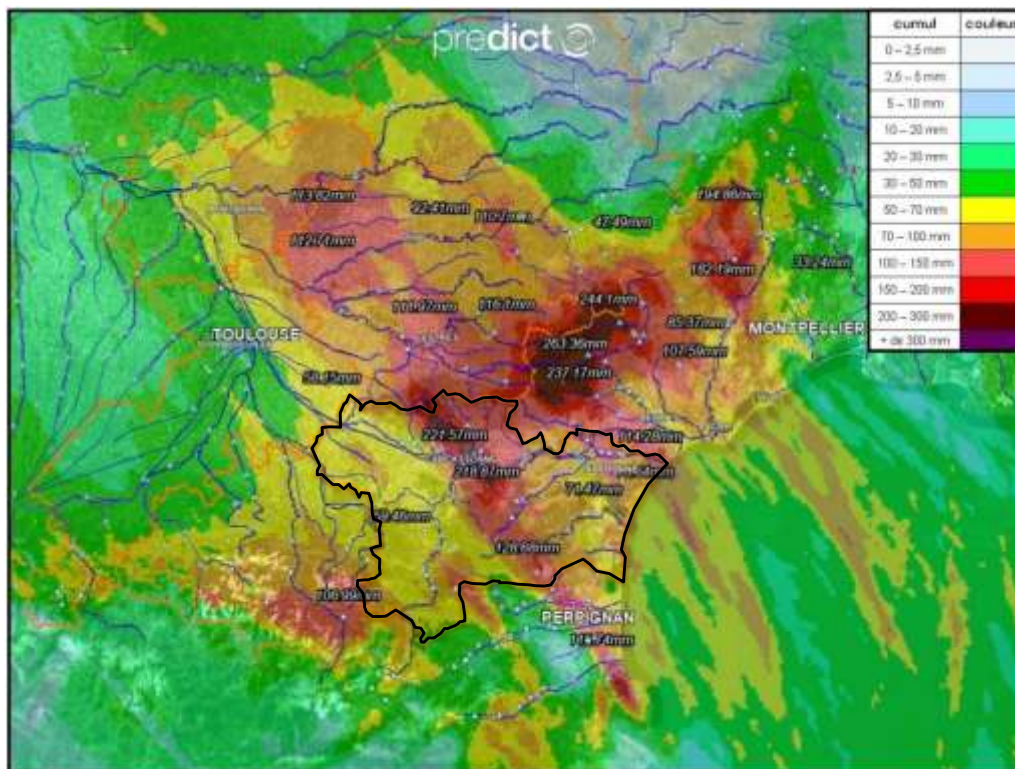
1999



Crue du 12 au 13 novembre 1999
Aude



+ 400mm
48h



2018

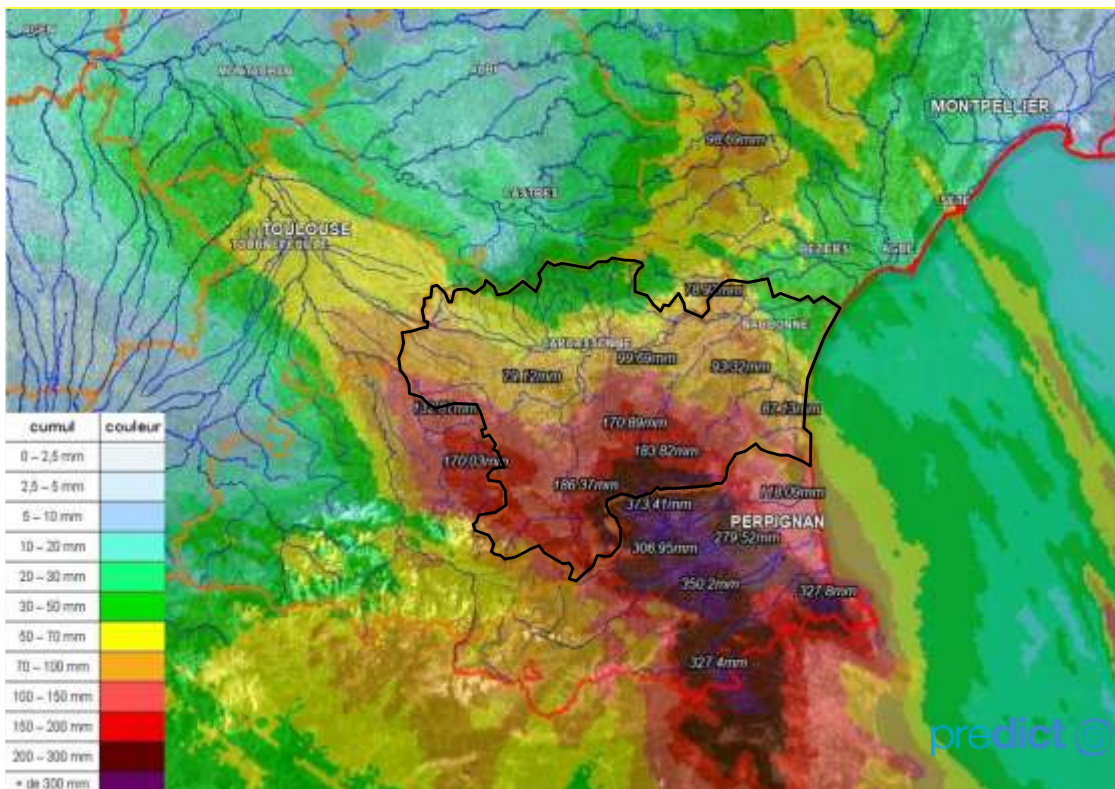


Crue du 14 au 15 octobre 2018
Aude



360 mm
10h





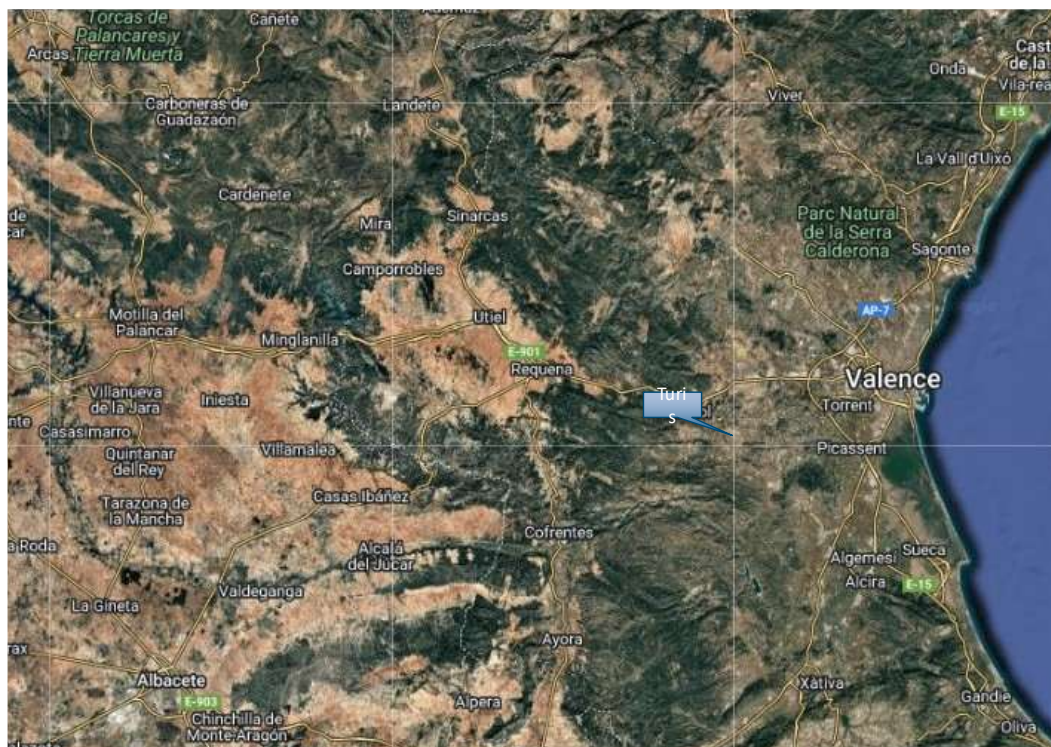
2020



Crue du 22 au 23 janvier 2020
Aude

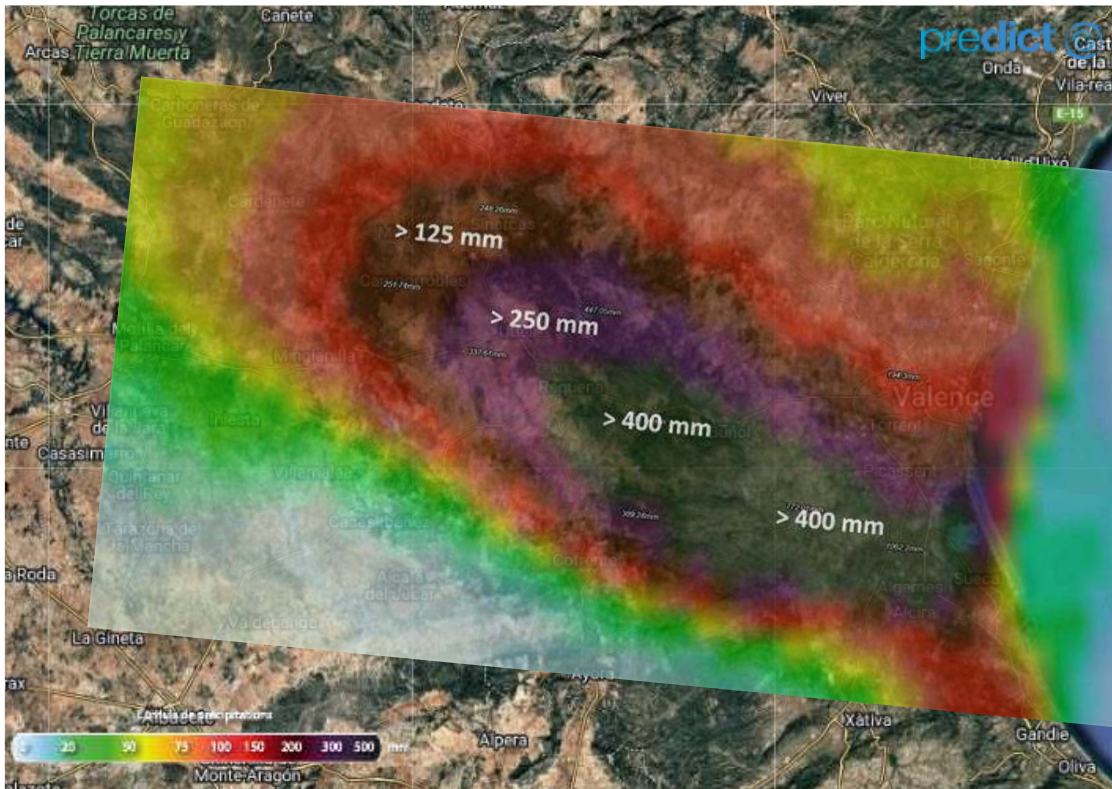


50 mm à 370 mm
sur 72h



Valence
Espagne

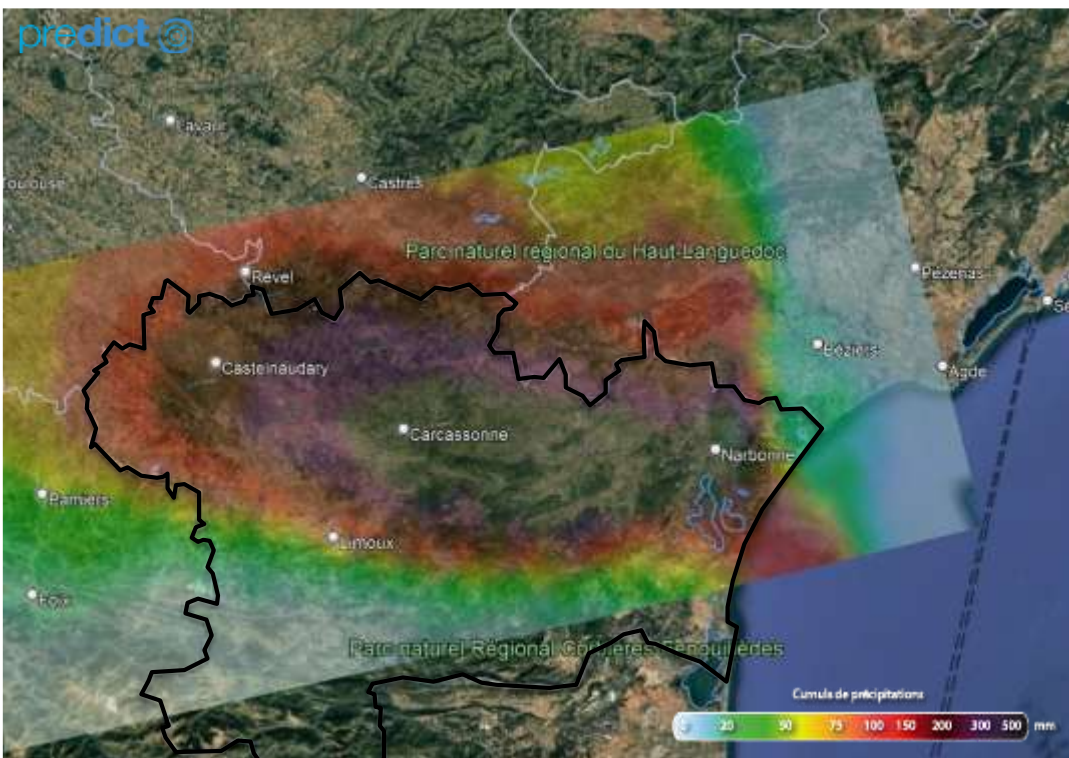




Valence Espagne

L'AEMET confirme
l'intensité
pluviométrique
extrême.

↓
771 mm à Turis
29/10/2024
en moins de 12h
↓
184,6mm/1h max
↓
320mm/2h
↓
617mm en
seulement 5h



Simulation 1

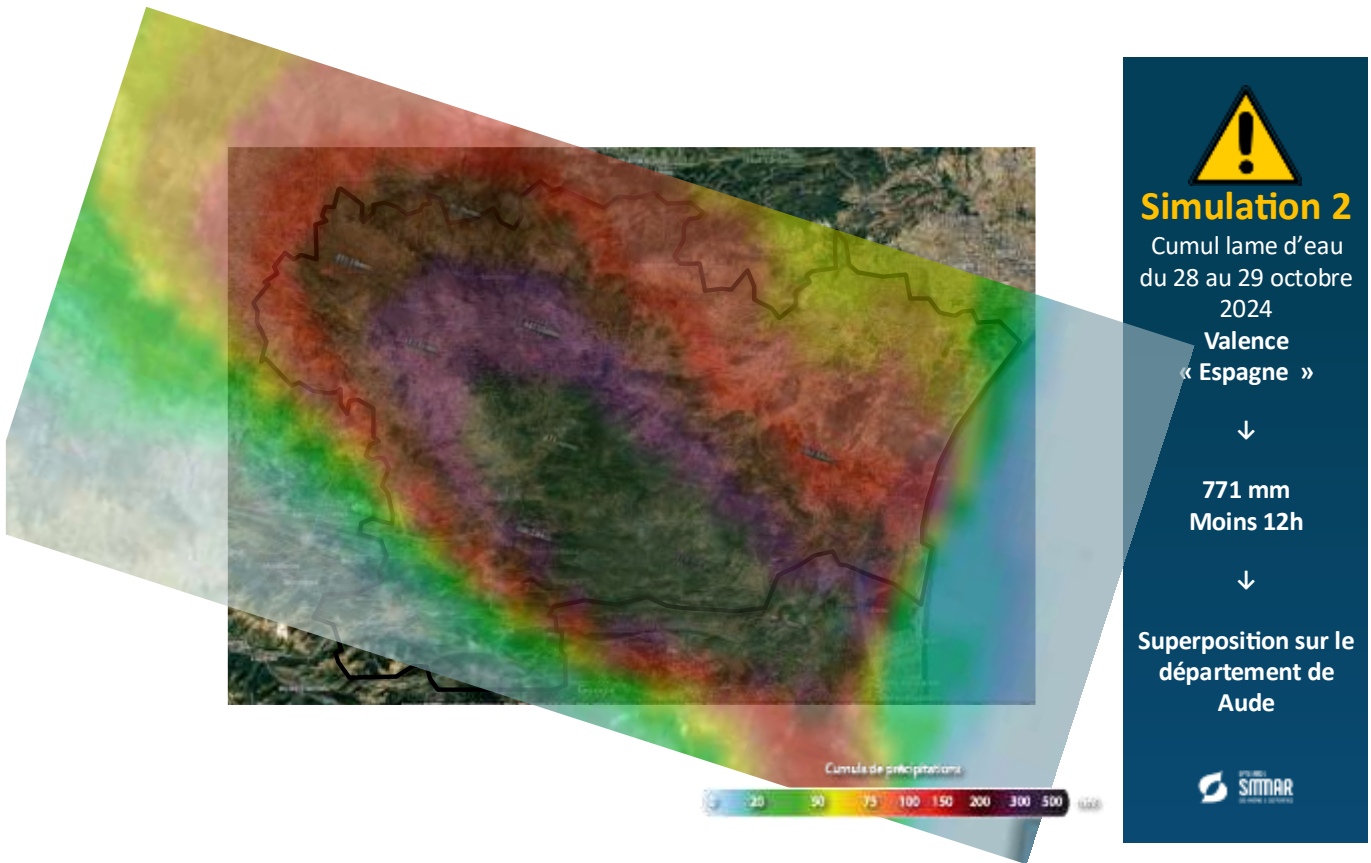
Cumul lame d'eau
du 28 au 29 octobre
2024

Valence
« Espagne »

↓
771 mm
Moins 12h

↓
Superposition sur le
département de
Aude





M le Directeur rappelle la nécessité d'anticipation, et rappelle que chacun est acteur de sa propre protection.

Il est rappelé que depuis 2018, les choses ont évolué. Il y a aujourd'hui une 40aine de capteurs sur les cours d'eau et des ouvrages qui permettent un suivi quasiment en temps réel. La grande majorité des communes sont dotés d'un PCS, la culture du risque s'est développée.

M le Président rappelle qu'il y a 7 ans, jours pour jour, une partie du bassin versant était en alerte orange, mais seulement en alerte orange.

Face à ce type d'évènement, l'anticipation et la préparation sont les meilleures des réponses.

2. Communication PI 2025

M. le Directeur présente :



BRIEF

A l'approche de l'automne, et face aux risques d'inondations, il est important de sensibiliser aux bons comportements à adopter, faire un devoir de mémoire et acculturer au risque, informer des actions du SMMAR EPTB Aude,

Et en cas de crise, rester en alerte pour relayer les messages de la préfecture.

Des messages pour interpeller, sensibiliser, faire agir et réagir

Messages, supports et canaux sont déclinés et adaptés aux différentes cibles de notre campagne



PRINCIPE

Opération de communication multicanal (digital + traditionnel)

Planifiée sur 1 mois, de mi octobre à mi novembre

Actions & supports prévus :

- Affiches et affichage (40 panneaux département)
- Street marketing (130 000 sacs à pharmacie)
- Posts Réseaux sociaux (images, infographies, reels)
- Article sur le site web
- Kit de communication à destination des collectivités
- Diffusion Auto-Ecole, Casernes Pompiers



PLANNING

	S. 39	S. 40	S.41	S.42	S. 43	S. 44	S. 45	S. 45	S. 46
Affichage Dpt	Validation + Impression Affiches			Livraison Affiches		Affichage			
Affichage (Autres)				Mairie Lézignan + Carca / Digital					
Relation Presse				Communiqué de presse	Conférence de presse				
Evènements				Assises Nationales Risques Majeurs + Comm. Inondations 2018			Salon AMA	+ Comm. Inondations 1999	
Diffusion	Auto Ecoles, Caserne Pompiers			Com Interne Dept					
Réseaux Sociaux	Programmation : campagne + ID reçues + vidéos				Post / story / reel / Carrousel	Post / story / reel / Carrousel	Post / story / reel / Carrousel	Post / story / reel / Carrousel	Post / story / reel / Carrousel
Site web	programmation								
Kit Com' Digitale	Constituer			Envoyer mailing (Mairie, DGS / Secrétaire, Maison France Services)					





CAMPAGNE
2025

Message(s)

Pour la campagne de sensibilisation

Un message principal

Ne soyez pas celui qui se fait emporter

Lors d'une inondation, 30 cm d'eau suffisent à déplacer une voiture

Soyons acteurs de notre sécurité : en cas de fortes pluies, reportons nos déplacements, mettons-nous en sécurité et restons informés

Et des éléments annexes

Rappels des bons gestes à adopter

Messages / Visuels Etat

Mises en avant des outils : shyvaa, sign'eau

Et de l'accompagnement : Auda'Abri, PCS / PICS



Visuel(s)

Pour la campagne de sensibilisation



CAMPAGNE
2025



Mme Marie Laure Boyer demande si toutes les communes de l'Aude sont concernées

M le Directeur répond que les communes concernées sont celles présentes sur le Bassin Versant.

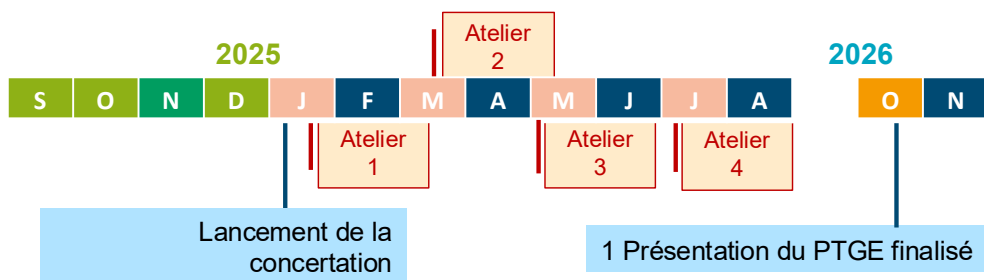
3. Actualité PTGE

M. le Président donne la parole à M. le directeur.

CALENDRIER D'ÉLABORATION DU PTGE

Les étapes à venir :

- Feuille de route pour l'élaboration (concertée !) du PTGE :



Partis-pris pour la concertation :

- Interpeller directement les élus : 1 lancement dédié (8 janvier)
- Se partager les tâches :
 - Plusieurs groupes de travail en parallèle pour chaque atelier pour traiter différentes thématiques
 - 1 chantier commun (la modélisation socio-économique)
 - 12 chantiers complémentaires à se répartir : mandat pour proposer des actions, la validation reste collective

Dates, sujets et inscriptions : information à recevoir très rapidement par mail

4. Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 10 juin 2025

Vu le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 10 juin 2025 transmis à l'ensemble des membres et vu l'absence de remarques.

Le procès-verbal est mis à l'approbation de l'Assemblée.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix approuve le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025.

5. Approbation de la modification statutaire du SMMAR

M le Président, introduit la présentation des nouveaux statuts du SMMAR en rappelant la démarche et insiste sur le fait que cela acte un moment important pour le syndicat en lui donnant une nouvelle dimension.

Cf statuts en annexe

Le comité syndical oui l'exposé et à l'unanimité des voix approuve la modification statutaire du SMMAR présentée.

6. Information sur les derniers marchés attribués

BIOINDICATEURS

Lieu de prestation du service : bassins versants de l'Aude, de la Berre et du Rieu.

Objectif : Mise en place de bioindicateurs sur les sites de restauration hydromorphologique des bassins versants de l'Aude, de la Berre et du Rieu.

Type de marché : Services

Estimation : 120 000 € HT soit 144 000 € TTC

Délai d'exécution prévu : 72 mois

Mode de passation : Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Décision de lancement de la procédure : 01/07/2025

Date de la publication : 15/07/2025

Date limite de remise des offres : 28/08/2025

Critères d'attributions :

- Prix : 40
- Expérience et références de l'équipe : 60

Candidatures reçues : 2

- GEDEN
- Groupement AQUASCOPE (mandataire) BIOTOPE

Attribution des marchés à : Groupement AQUASCOPE BIOTOPE pour un montant de 130 828.40 € HT soit 156 994.08 € TTC.

ACCOMPAGNEMENT À LA VEILLE, L'ALERTE ET AU SUIVI MÉTÉO ET HYDROMÉTÉOROLOGIQUE SUR LE PÉRIMÈTRE DE COMPÉTENCES DU SMMAR, DU DÉPARTEMENT ET DES FORTERESSES ROYALES DU LANGUEDOC.

Lieu de prestation du service : Bassins versants de l'Aude, de la Berre et du Rieu, Département de l'Aude et Forteresses Royales du Languedoc

Objectif : Le marché concerne la mise en œuvre d'une méthode de production sensiblement améliorée dans le cadre de l'accompagnement à la veille, l'alerte et au suivi météo et hydrométéorologique sur le périmètre de compétences du SMMAR, du Département et des Forteresses Royales du Languedoc

Cette notion implique des changements significatifs dans la technique et le logiciel que le candidat devra mettre en valeur dans son mémoire.

L'innovation de procédé doit avoir pour but d'améliorer sensiblement la qualité et la réactivité du service par :

1. Une modélisation plus affinée
2. Un dispositif d'aide à la décision optimal
3. Une continuité de service améliorée
4. Un plateforme technologique adaptative

Type de marché : Services

Estimation : 100 000 € HT 120 000 € TTC.

Délai d'exécution prévu : 36 mois

Mode de passation : Marché passé en procédure d'Innovation, en application de l'article R2122-9-1 du code de la commande publique.

Décision de lancement de la procédure : 01/07/2025

Date de la publication : 17/07/2025

Candidature envoyée à : PREDICT

Date limite de remise des offres : 03/09/2025

Critères d'attributions :

Pas de publicité ni de mise ne concurrence conformément à l'article R2122-

Candidature reçue : PREDICT

Attribution des marchés à : PREDICT pour un montant maximum de commande de 100 000 € HT soit 120 000 € TTC

ELABORATION D'OUTIL D'APPUI A L'ANIMATION DES SAGE

Lieu de prestation du service : SMMAR, bassins versants de l'Aude, de la Berre et du Rieu.

Objectif : Création de supports d'aide à l'animation des SAGE, tant actuels que futur, ainsi que la mise en œuvre du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH).

Type de marché : Services

Estimation :35 000 € HT soit 42000 TTC

Délai d'exécution prévu : 24 semaines

Mode de passation : Consultation.

Décision de lancement de la procédure : 11/06/2025

Date de la publication : 18/06/2025

Date limite de remise des offres : 11/07/2025

Critères d'attributions :

- Prix 30
- Valeur technique :70

Candidatures reçues : 2

- MAYANE - BRLi

Attribution des marchés à : BRLi pour un montant de 42 300,00 TTC.

CONCENTRATEUR DE DONNÉES

Lieu de prestation du service : SMMAR– bassins versants de l'Aude, de la Berre et du Rieu.

Objectif : Le SMMAR EPTB Aude doit collecter l'ensemble des données des capteurs hydrométriques et pluviométriques, de les mettre en forme sous la forme de cartographies et de graphiques statistiques. Cette collecte doit être réalisée par un concentrateur de données.

Type de marché : Services

Estimation :65 000 € HT soit 78 000 TTC Maxi de commande.

Délai d'exécution prévu : 36 mois

Mode de passation : Accord-cadre passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Décision de lancement de la procédure : 15/06/2025

Date de la publication : 01/07/2025

Date limite de remise des offres : 25/08/2025

Critères d'attributions :

- Prix : 25
- Valeur technique : 50
- Expérience et références de l'équipe : 25

Candidatures reçues : 6

- KALISIO
- AQUASYS
- EGM
- GEOMATYS
- DDRUID
- HEXADONE

Attribution des marchés à :

AQUASYS pour un montant maximum de commande de 65 000 € HT soit 78 000 € TTC

7. Partenariat avec les citadelles du Vertiges

Le Président présente la convention de partenariat avec l'Association Mission Patrimoine Mondial (AMPM), concernant la mise à disposition d'une prestation et d'un outil de veille et d'alerte des phénomènes extrêmes (WIKIPREDICT) offrant un service d'appui à la prévision météorologique et d'aide à la décision lors d'événements météorologiques à risque.

Il rappelle que l'AMPM, outil technique du Département de l'Aude, est chargée du pilotage de la démarche d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des « Forteresses royales du Languedoc ».

L'AMPM bénéficie de ce dispositif depuis 2023.

Il s'agit donc d'un renouvellement pour 3 ans à compter du 01/01/2026, la présente convention (joint en annexe n°3) a pour objet de définir les réengagements financiers, techniques et organisationnels entre le SMMAR-EPTB Aude et l'AMPM, pour la mise en œuvre de la veille hydrométéorologique et de l'abonnement à l'outil WIKIPREDICT, au profit des forteresses royales du Languedoc inscrites dans le bien sériel (soit 8 communes).

A l'unanimité des voix le comité syndical approuve ce partenariat et autorise le Président à signer cette convention.

8. Approbation des plans de financement

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : ACTIONS DE COMMUNICATION - SENSIBILISATION GEMA – Année 2025/2026

Depuis 2022, le SMMAR EPTB Aude a développé sa communication / sensibilisation autour de la GEMA au service de la biodiversité, de la qualité des eaux, de l'attractivité du territoire, afin de faire monter les acteurs en connaissance des milieux aquatiques.

Ce programme d'actions de sensibilisation a pour vocation de sensibiliser à la gestion des milieux aquatiques et préservation de la ressource en eau de manière globale dans un contexte de changement climatique.

Pour répondre à ces objectifs, le programme d'actions se déploie sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu. Pour ce faire, différents supports de sensibilisation seront réalisés pour informer, sensibiliser et vulgariser l'ensemble de la population et des acteurs.

Le but est de tendre vers un plus grand respect collectif des milieux aquatiques et de favoriser la compréhension et l'appropriation de enjeux de la gestion de ces milieux et la préservation de la ressource dans un contexte de changement climatique dans le cadre du programme d'actions par l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée Corse.

Pour cela, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention « ACTIONS DE COMMUNICATION - SENSIBILISATION GEMA – Année 2025/2026 »

Le coût prévisionnel de l'opération est de 50 000 € TTC ;

Il convient d'autoriser le Président à solliciter une aide financière et d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
AGENCE EAU RMC	50 000 €	70 %	35 000 €
DEPARTEMENT DE L'AUDE	50 000 €	10 %	5 000 €
AUTOFINANCEMENT	50 000 €	20 %	10 000 €
TOTAL			50 000 €

Le comité Syndical oui l'exposé et à l'unanimité des voix approuve le plan de financement présenté ci-dessus

9. Approbation de la convention de financement avec le Département de l'Aude pour le dossier P23-SMMAR-59 « gestion des écoulements - protection de Trèbes contre les crues de l'Aude – acquisitions foncières et travaux »



Pour rappel, le SMMAR-EPTB Aude assure la compétence GEMAPI sur le fleuve Aude, par délégation de l'EPCI-FP Carcassonne Agglo depuis 2024 et par transfert de compétence des sept EPCI territorialement concernés à compter du 01/01/2026.

A ce titre, le SMMAR est désormais le maître d'ouvrage des études et travaux inscrits au PAPI 3 sur le fleuve Aude, dont les travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités à Trèbes, d'un montant prévisionnel d'investissement de 2 440 000€ HT.

Lors de la commission permanente du 6 juin 2025, le Département de l'Aude a accordé une aide de 482 000,00€ à l'EPTB, soit 19,75% du montant global de l'opération.

Ce projet d'importance, tant techniquement que budgétairement, représente la première opération travaux en maîtrise d'ouvrage de la structure. Les travaux (lot 1 terrassement) devant débuter en septembre 2025 et les premières factures conséquentes devant arriver à l'automne, le SMMAR à solliciter une demande d'avance auprès de l'ensemble des financeurs à savoir Etat, Région, Département.

Pour rappel le plan de financement de l'opération :

Etat.....	50,00 %.....	1.220.000,00 € HT
Région Occitanie	10,25%	250.000,00 € HT
Département de l'Aude.....	19,75 %	482.000,00 € HT
Autofinancement (SMMAR EPTB Aude).....	20,00 %	488.000,00 € HT
TOTAL.....	100%	2.440.000,00 € HT

Le Département de l'Aude consent à verser au SMMAR une avance sur sa participation au financement de l'opération permettant d'atteindre 30% de la subvention octroyée, soit 144 600,00€.

Il convient d'établir une convention de financement avec le Département de l'Aude.

Le Président soumet la proposition à l'approbation et demande à l'assemblée de l'autoriser à signer ladite convention.

A l'unanimité des voix, l'assemblée autorise le Président à signer cette convention.

M le Président se réjouit de l'avancée des travaux sur la commune de Trèbes.

Il informe que cela a suscité beaucoup de questions au sein de la population. Les travaux changent la ville. Et il y a également des incompréhensions. Il y a eu de nombreuses réunions publiques.

La pédagogie est la clé de toutes nos actions et projets.

M Dedies informe qu'il assisté hier après-midi à des ateliers de résilience au collège du Bastion. Il a trouvé cela très intéressant.

M le Président remercie chaleureusement le Département de l'Aude, ainsi que l'ensemble des financeurs pour leur soutien.

Mme Vergnes rappelle que la situation financière du département est difficile mais que la protection des populations est une priorité.

10. Approbation de la souscription d'un emprunt

Considérant la délégation de la compétence GEMAPI de Carcassonne Agglo au SMMAR EPTB Aude pour exercer la gestion du fleuve Aude comme défini par référence à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement, sur l'année 2024 ;

Considérant la modification des statuts du SMMAR pour le transfert de la compétence de gestion du fleuve Aude par l'ensemble des EPCI concerné par le fleuve, à compter du 01/01/2026 ;

Le SMMAR devient l'opérateur unique sur le fleuve AUDE d'une politique GEMAPI complémentarément à l'action efficace et régulière de celle menée par les 7 syndicats de rivières adhérents.

Dans le cadre du PAPI 3 pour la période 2023-2028, des actions et travaux sont prévus sur le fleuve Aude, bénéficiant d'un financement à 80%.

A ce jour, ont démarré les Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités à Trèbes correspondant à la fiche action 6.12 du PAPI3, pour un montant de 2 440 000€ HT ; l'opération est financée à 80% par l'Etat, la Région et le Département de l'Aude.

La souscription d'un emprunt permettra le financement de ces investissements pour la part à charge du SMMAR – 20%.

La Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole, la Banque Postale et la Banque des Territoires ont été sollicité.

Il est proposé de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne, dans les conditions suivantes :

Montant : 585 600 €

Durée : 15 ans

Taux Fixe : 3.80 %

Amortissement : Echéances Constantes

Montant de l'échéance : 12 849.49 €

Périodicité : Trimestrielle

Base de calcul des intérêts : Forfaitaire

Frais de dossier : 1 000 €

En application de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T, il appartient à l'assemblée délibérante de décider de recourir à l'emprunt.

Le Président soumet la proposition de la Caisse d'Epargne à l'approbation et demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le contrat d'emprunt.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la proposition de la Caisse d'Epargne et autorise le Président à signer le contrat d'emprunt.

Isabelle MARTINEZ remercie M. Jammes pour l'aide pour l'analyse des propositions reçues.

M le Directeur précise que le début de remboursement de l'emprunt se fera qu'en 2026.

M le Président insiste sur la solidarité mise en place avec la prise de compétence GEMAPI sur le fleuve Aude.

11. Approbation de la souscription d'un prêt relais

Considérant la délégation de la compétence GEMAPI de Carcassonne Agglo au SMMAR EPTB Aude pour exercer la gestion du fleuve Aude comme défini par référence à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement, sur l'année 2024 ;

Considérant la modification des statuts du SMMAR pour le transfert de la compétence de gestion du fleuve Aude par l'ensemble des EPCI concerné par le fleuve, à compter du 01/01/2026 ;

Le SMMAR devient l'opérateur unique sur le fleuve AUDE d'une politique GEMAPI complémentirement à l'action efficace et régulière de celle menée par les 7 syndicats de rivières adhérents.

Dans le cadre du PAPI 3 pour la période 2023-2028, des actions et travaux sont prévus sur le fleuve Aude, bénéficiant d'un financement à 80%.

A ce jour, ont démarré les Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités à Trèbes correspondant à la fiche action 6.12 du PAPI3, pour un montant de 2 440 000€ HT ; l'opération est financée à 80% par l'Etat, la Région et le Département de l'Aude.

La souscription d'un prêt relais permettra le paiement des dépenses liées à ces investissements, dans l'attente de la réception des subventions notifiées par l'Etat, la Région et le Département de l'Aude.

La Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole, la Banque Postale et la Banque des Territoires ont été sollicité.

Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole :

- Montant : 1 000 000 €
- Durée : 24 mois
- Remboursement du capital à l'échéance finale.
- Paiements des intérêts : à terme échu, en périodicité trimestrielle.
- Taux Fixe de : 2,89 %

➤ Conditions générales

- Garantie de taux : Cette proposition est valable 15 jours à compter de la présente.
- La signature du contrat interviendra au plus tard dans les 60 jours suivants
- Tirages (éventuellement échelonnés) dans les 08 mois à compter de la date d'édition du contrat, dont le premier de 10 % minimum à intervenir impérativement dans les 4 premiers mois.
- Conditions de remboursement anticipé : aucune indemnité de remboursement anticipé.
- Frais de dossier : 0,20 % du montant emprunté, soit 2 000 €

Le Président soumet la proposition du Crédit Agricole à l'approbation.

A l'unanimité des voix l'assemblée approuve la proposition du Crédit Agricole, et autorise à signer le contrat de prêt relais.

12. Décision modificatrice n° 2 au BP 2025

Le Président rappelle la nécessité de souscrire un prêt relais pour le financement des travaux d'investissement liés à la gestion de fleuve Aude à la suite du transfert de la compétence au SMMAR par les EPCI concernés.

Crédits à ouvrir en section d'investissement – Recettes : Chapitre 16 – article 1641 : 535 600 € compensé en dépenses au chap. 041

Section Investissement :

Chap.	DEPENSES	BP	DM 2	Chap.	RECETTES	BP	DM 2
20	Immobilisations incorporelles	114 500.00 €		13	Subventions	239 195.00 €	
21	Immobilisations corporelles	362 426.00 €		10	FCTVA	47 330.00 €	
23	Immobilisation en cours	172 571.72 €		16	Emprunt	1 050 000 €	+ 535 600 €
total dépenses réelles		649 497.72 €	649 497.72 €	total recettes réelles		1 336 525.00 €	1 872 125.00 €
040	Ecritures d'ordre entre section	93 901.24 €		040	Produits (écritures d'ordre entre section)	241 625.56 €	
041	Opérations patrimoniales	1 050 000 €	+ 535 600 €	R001	Solde d'inv. reporté	215 248.40 €	
total dépenses d'ordres		1 143 901.24 €	1 679 501.24 €	total recette d'ordres		456 873.96 €	456 873.96 €
Total général		1 793 398.96 €	2 328 998.96 €	Total général		1 793 398.96 €	2 328 998.96 €

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

A l'unanimité des voix l'assemblée approuve la décision modificatrice n°2 au BP 2025.

13. Approbation de la création du budget annexe - Fleuve

Le président rappelle la modification des statuts et la prise de compétence du fleuve Aude.

En référence au principe de transparence de la comptabilité publique, il est proposé aux membres du Comité Syndical de créer un budget annexe dédié visant à retracer spécifiquement les écritures comptables associées aux activités du « fleuve Aude ».

Il est précisé que ce budget annexe qui sera intitulé « Fleuve Aude », sera géré selon la nomenclature M57 et assujéti à la TVA et soumis aux réglementations applicables en la matière.

Il est proposé de créer ce budget annexe à compter du 1er janvier 2026.

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

A l'unanimité des voix l'assemblée approuve la création de ce budget annexe.

14. Approbation de la convention RGPD et Cybersécurité Gestion de l'Aude

Le Président informe que les établissements publics traitent chaque jour de nombreuses données personnelles, que ce soit pour assurer la gestion administrative de leur structure (fichiers des ressources humaines...), ou la gestion des différents services publics et activités dont ils ont la charge. La nécessité pour les différentes structures publiques de prendre en compte les exigences relatives aux traitements de données à caractère personnel, est renforcée depuis l'entrée en application, le 25 mai 2018, du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), qui s'inscrit dans la continuité des principes de la Loi Informatique et Libertés (LIL) du 6 janvier 1978.

Le SMMAR a déjà conclu, il y a 3 ans, une convention avec le CDG 11 pour la protection des données et la cybersécurité. Il est proposé de continuer le partenariat avec le CDG 11.

La présente convention de suivi a pour objet de définir les conditions de renouvellement d'adhésion au service « protection des données & cybersécurité » du CDG11.

Selon sa strate, la cotisation du SMMAR s'élève à 350 €/an.

L'assemblée oui l'exposé et approuve à l'unanimité des voix.

15. Bilan de l'expérimentation du télétravail, pérennisation du 2eme jour

Le Président rappelle que lors de la réunion du comité consultatif du dialogue social du 12 juin 2025, il a été mis en avant un bilan favorable de la possibilité d'effectuer 2 jours de télétravail pour les agents du SMMAR EPTB Aude.

Le bilan de l'expérimentation sur la période de janvier à juin a été le suivant :

- 29 agents ont opté pour le télétravail sur 31 possible.
- 351 jours ont été effectués en télétravail, ce qui représente une moyenne de 2.1 jours par agent et par mois.

Il a été constaté que :

- Les 2 jours de télétravail ne sont pas pris comme un acquis.
- Tous les agents n'optent pas pour les 2 jours, mais la liberté permet de le faire quand cela est possible.
- Il répond au besoin de s'isoler pour avancer sur certains dossiers (compte rendu, préparation de réunion, dossiers...) et cela apparaît bénéfique pour les agents, mais aussi les finances et l'environnement.

Le Président propose d'acter la poursuite d'offrir aux agents la possibilité de 2 jours de télétravail hebdomadaires.

L'assemblée à l'unanimité des voix approuve la pérennisation du 2^{ème} jour de télétravail.

M le Président pense opportun de permettre aux agents de télétravailler. Les résultats sont positifs pour le SMMAR et ses agents.

M Caralp rappelle l'importance de la Cybersécurité. Il informe que la Communauté de Communes de la Domitienne a été hackée dernièrement via le VPN d'un ordinateur d'un agent en télétravail.

M Dédiés informe qu'il a assisté dernièrement à une conférence sur la cybersécurité et de l'importance de se prémunir en amont et d'avoir des gestes simples de sécurité. (Ne pas utiliser une clé USB dont on ne connaît pas la provenance...)

16. Modification de la délibération portant mise en place du RIFSEEP

Le Président rappelle que l'article 189 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 des finances pour 2025 réduit l'indemnisation des fonctionnaires en congé de maladie ordinaire de 100% à 90% du traitement durant les trois premiers mois du congé (modification de l'article L.822-3 du code général de la fonction publique).

Les fonctionnaires placés en congé de maladie ordinaire (CMO) percevront :

- Pendant les 3 premiers mois : maintien de 90% du traitement (*contre 100% jusqu'à présent*),
- Pendant les 9 mois suivants : maintien de 50 % du traitement (*inchangé*).

En application du principe de parité avec la fonction publique d'Etat qui prévoit que le régime indemnitaire suit le sort du traitement en cas de congé de maladie ordinaire, il n'est pas possible de prévoir un régime plus favorable.

Une délibération ne peut donc plus prévoir un maintien du régime indemnitaire à 100% pendant les 3 premiers mois du congé de maladie ordinaire.

Le Président demande à l'assemblée d'abroger la délibération 10/2021 afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation.

A l'unanimité des voix la proposition est approuvée par l'assemblée.

17. Avis sur le projet du périmètre du SAGE Aude et Côtiers Audois

Suite à l'étude d'évaluation de sa politique de gestion concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, représentée par l'animation des SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur les territoires, le SMMAR EPTB Aude, ainsi que l'ensemble de ses partenaires, ont pris la décision de faire évoluer cette dernière.

Dans un objectif de gestion intégrée et solidaire à l'échelle du bassin versant de l'Aude, de la Berre et des côtiers audois, Mr le Préfet de l'Aude a donné mission au SMMAR EPTB Aude, de porter la phase d'émergence du SAGE Aude & Côtiers audois.

Pour rappel, un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un outil local de planification qui organise une gestion globale et équilibrée de l'eau ainsi que des milieux aquatiques.

Il est administré par une Commission Locale de l'Eau (CLE) qui rassemble les élus du territoire, les usagers de la ressource et des milieux, ainsi que les services de l'Etat.

L'objectif est ainsi d'assurer la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, en conciliant satisfaction des différents usages et protection des milieux aquatiques. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux.

Dans le cadre de l'émergence du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Aude & Côtiers audois, et afin de répondre aux exigences réglementaires, une consultation publique est lancée.

Cette consultation, en conformité avec le Code de l'Environnement, concerne les collectivités que sont: La Région, Les Départements, ainsi que les communes concernées. En complément de ces collectivités, le SMMAR, en concertation avec les services de l'Etat, a volontairement ajouté à la consultation, les EPCI-FP, ainsi que les autres EPCI, tel que les syndicats mixtes intervenants dans le domaine de l'eau.

L'objectif unique de cette consultation est la définition du périmètre du SAGE Aude & Côtiers audois. Ce dernier sera validé par la prise d'un arrêté inter préfectoral suite à la présente consultation.

A cet effet, un dossier préliminaire, fruit de plusieurs mois de travail et de concertation, contient une proposition de périmètre du futur SAGE, ainsi qu'une perspective quant à la future gouvernance sur le territoire.

Ce document est le socle de la consultation et doit permettre à l'ensemble des structures concernées de rendre un avis vis-à-vis de cette démarche.

Lien vers le site internet du SMMAR permettant l'accès au dossier complet du projet de périmètre : https://www.smmar.fr/wp-content/uploads/2025/09/SAGE_Aude_Rapport_emergence_vF.pdf

Il est demandé à l'assemblée d'approuver ce périmètre.

A l'unanimité des voix le périmètre est approuvé par l'assemblée.

QUESTIONS DIVERSES

PPRI FRESQUEL

Mme Hélène Mathieu Subias informe que l'arrêté préfectoral n°DDTM-SRISC-2024-132 du 11 octobre 2024 prescrit la révision des Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRi) du bassin du Fresquel sur les communes d'Alzonne, Bram, Castelnaudary, Lasbordes, Pennautier, Pezens, Sainte Eulalie, Saint Martin Lalande, Saint Papoul, Ventenac Cabardes, Villepinte, Villesèquelande et l'élaboration des PPRi sur les communes d'Arzens, Caudevronde, Cenne Monestiès, Cuxac Cabardes, Montolieu, Pexiora, Saint Martin le Viel et Villeneuve la Comptal.

Les documents et pièces constituant le PPRi sont clairs et n'appellent pas de remarques de façon générales. Le SMMAR a émis un avis favorable.

Animations scolaires (présentation du programme 2025-2026)

M. le Président laisse la parole à Mme Isabelle MARTINEZ

Sensibiliser les jeunes générations aux risques est un investissement pour l'avenir.

L'objectif est de former une population consciente de son exposition, active dans sa propre sécurité, et garante de l'avenir de la ressource en eau.

Cette démarche mise en œuvre depuis plus de 10 ans, a nécessité le développement d'outils éducatifs adaptés au public scolaire et au territoire, en collaboration avec les associations d'éducation à l'environnement :

- Fédération Aude Claire,

- L'association Etang d'Art
- C'ma Nature

Validées par l'inspection académique, les animations sur la GEMAPI sont réalisées dans les classes du primaire au collège.

Cette année, il y a aussi une classe du lycée Martin Luther King de Narbonne avec une classe de 1ère gestion des milieux naturels et de la faune.

Pour rappel, ces actions de sensibilisation sont réalisées avec le soutien financier de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Occitanie et le Département.

Pour consulter la carte des animations de cette année et des 5 dernières années :

https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/projets-danimations-scolaires-smmar_1181699

Dates à retenir :

- Rdv salon de l'AMA : vendredi 7 novembre 2025
- Prochain Comité syndical du SMMAR 13 novembre à 14h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h.

M. Xavier BELART

Président du SMDA

Secrétaire de séance

M. Eric MÉNASSI

Président du SMMAR EPTB Aude

